



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours externe de recrutement sur titres
et travaux dans le corps des ingénieurs des
ponts, des eaux et des forêts

Session 2021

Rédacteur

Grégoire THOMAS, Inspecteur général de l'agriculture- MAA CGAAER

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. Textes réglementaires	4
B. Calendrier des épreuves	4
C. Statistiques	5
II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	6
D. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	7
1. Observations sur le C.V	7
2. Observations sur la lettre de motivation.....	7
3. Observations sur la note de présentation.....	7
4. Conseils aux candidats.....	8
1. Le CV :	8
2. La note de présentation :	8
3. Pour la lettre de motivation :	9
III. L'ADMISSION et l'ÉPREUVE ORALE.....	9
E. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats (entretien avec le jury). 11	
1. Exposé du candidat :.....	11
4. Entretien-discussion avec le jury :.....	11
F. Conseils aux candidats.....	12
1. Pour l'exposé oral :.....	12
2. Pour l'entretien :.....	12
IV. CONCLUSION.....	13

Rapport général du président du jury

*Monsieur Grégoire THOMAS, inspecteur général de l'agriculture
Concours externe de recrutement sur titres et travaux dans le corps des ingénieurs des ponts,
des eaux et des forêts
Année 2021*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le présent rapport synthétise l'ensemble du déroulement et des activités menées par le jury désigné pour la sélection des candidats en deux phases successives d'admissibilité et d'admission.

A. Textes réglementaires

- Arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts. Version consolidée au 14 janvier 2019.
- Décret 2009-1106 du 11 septembre 2009 portant création du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
- Décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique (ch I et II).
- Arrêté du 20 mai 2021, paru au JORF du 22 mai 2021 ; arrêté conjoint des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture autorisant l'ouverture d'un concours externe sur titres, travaux par spécialité pour l'accès au corps des IPEF.

B. Calendrier des épreuves

Selon l'arrêté d'organisation du 20 mai 2021, spécifique de la session 2021, le déroulement et les échéances de ce concours ont été fixés comme suit :

Dépôt des candidatures entre le 25 mai et le 16 juillet 2021

Date limite de dépôt des candidatures : 16 juillet 2021

Date de déclaration des candidats admissibles : 8 novembre 2021

Dates de déroulement des épreuves orales d'admission : 29 et 30 novembre 2021

Date de déclaration des candidats admis et publication des résultats : 6 décembre 2021

C. Statistiques

Le concours a été ouvert pour deux postes, chacun dans une spécialité :

1 poste dans la spécialité 1 ; Sciences et politique de l'eau : la problématique des pollutions diffuses.

1 poste dans la spécialité 2 ; Gestion des ressources naturelles halieutiques et impacts environnementaux.

Le nombre de candidats ayant déposé un dossier de candidature s'élevait à 23 candidats.

Les 23 dossiers (100%) ont été déclarés recevables

Répartition: 17 hommes et 6 femmes

La répartition entre les deux spécialités était la suivante :

- Spécialité Sciences et politiques de l'eau : 15
- Spécialité Gestion des ressources naturelles halieutiques : 8

Remarque : certains candidats n'avaient pas expressément précisé la spécialité requise dans leur dossier.

Sur 23 dossiers examinés, le jury a retenu 10 dossiers pour l'épreuve d'admission (5 en spécialité N°1 et 5 en spécialité N°2).

9 des 10 candidats admissibles étaient présents à l'oral.

Le jury a classé :

- Spécialité N°1 : un candidat sur liste principale et un candidat sur liste complémentaire.
- Spécialité N°2 : un candidat sur liste principale ; pas de candidat en liste complémentaire.

II. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité consiste en un examen par le jury d'un dossier constitué des pièces suivantes :

- Un CV détaillé
- Une lettre de motivation sur la candidature à un poste d'IPEF
- Une note de présentation des travaux effectués
- Un dossier contenant les travaux de doctorat constitué des rapports de thèse, du rapport de soutenance, de l'ensemble des publications.

Les 23 dossiers ne présentaient aucun manque par rapport aux types de pièces et documents.

Pour plusieurs dossiers, la spécialité requise n'était pas explicitée mais le jury n'a pas eu de difficulté à l'identifier au travers de la note ou de la lettre de motivation.

Les dossiers des candidats ont été examinés par tous les membres du jury qui se sont réunis en jury plénier pour discuter de chacun des 23 dossiers en vue de l'admissibilité.

Au travers de l'ensemble des pièces constitutives qui sont complémentaires et constituent un tout, le jury cherche à apprécier de manière comparative :

- Le parcours scientifique
- Le parcours professionnel
- Les compétences développées
- Le projet professionnel et la projection dans le corps des IPEF
- Les qualités factuelles du dossier (clarté, précision, formulation)

Dans son ensemble, le dossier doit montrer que le candidat a compris ce qu'est et ce qu'on attend d'un IPEF. Son dossier étayé cherche à démontrer qu'il s'y est préparé ou du moins qu'il a un parcours démontrant ces aptitudes voire certaines capacités acquises et qui l'ont partiellement mis dans la posture de son futur corps. Dans certains cas, le jury a été confronté à des profils intéressants pour des carrières d'IPEF mais qui montraient un trop grand décalage entre le profil scientifique, les compétences acquises et les compétences souhaitées au regard du premier poste dans la spécialité retenue.

D. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

1. Observations sur le C.V

Beaucoup de candidats avaient choisi une présentation détaillée, factuelle et chronologique du parcours académique. D'aucuns avaient abordé ce CV par compétences acquises et expériences professionnelles. Dans l'ensemble, le jury n'a pas éprouvé de difficultés à apprécier le parcours décrit dès lors qu'il est précis, suffisamment synthétique et expressif par lui-même. Les bilans de parcours trop descriptifs et détaillés présentant des incohérences de chronologie et/ou de temporalité ont été souvent moins bien évalués car ils sont révélateurs d'une faible aptitude à la démonstration et à l'argumentation. Les compétences scientifiques et disciplinaires acquises doivent également être lisibles au travers du CV.

2. Observations sur la lettre de motivation

Les lettres de motivation sont pour certaines assez vagues et partiellement remplies de banalités, (en terme de motivations). Elles étaient parfois redondantes avec la note, notamment dans le côté trop descriptif. Ces lettres constituent pourtant un document approprié pour démontrer les aptitudes à exercer des fonctions d'IPEF ou à s'être donné un cadre de travail préparant à ces fonctions.

3. Observations sur la note de présentation

Les candidats qui ont passé la barre de l'admissibilité ont démontré dans cette note, qu'ils avaient à la fois le profil scientifique et s'étaient préparé à la fonction d'IPEF dans le cadre de leur premier « poste » de thèse. Cette note est décisive pour la sélection et pourtant parfois négligée en ne respectant pas la longueur, la forme et l'expression écrite, tournant plutôt au commentaire de CV. L'argumentation doit l'emporter sur la description analytique des acquis de telle ou telle expérience. C'est l'occasion de dépasser la présentation du déroulement d'une thèse au profit de la mise en valeur de quelques situations originales et sortant du parcours linéaire du doctorant pour acquérir d'autres capacités ou compétences. L'absence de recul et l'incapacité à démontrer

ce recul sont des critères de dépréciation majeurs, surtout en l'absence de formulation et de démonstration claires.

4. Conseils aux candidats

Dans toutes les pièces du dossier, les candidats sont invités à faire preuve de recul argumenté et d'expériences démontrées. L'ensemble doit être rédigé avec rigueur, précision et sous une forme de présentation agréable à la lecture. Il est déconseillé de dissimuler un texte trop long en le comprimant par une mise en page trop condensée. Toutes les abréviations et sigles doivent être explicités.

1. Le CV :

Le jury recommande de :

- Expliciter et mettre en valeur des points originaux du parcours
- Etre précis sur les périodes et la chronologie des emplois et services
- Ne pas hésiter à mettre également en valeur un engagement hors parcours professionnel dès lors qu'il manifeste la mobilisation de compétences et de qualités intéressantes dans les métiers d'IPEF.

2. La note de présentation :

Le jury recommande de :

- Choisir un plan (thématique ou chronologique) et de s'y tenir pour en montrer la cohérence
- Retenir quelques points saillants plutôt que de décrire la totalité des expériences. Pour ces expériences marquantes, il convient de préciser ce que le candidat en retire ainsi que les résultats et acquis (compétences) obtenus.

3. Pour la lettre de motivation :

Le jury recommande de :

- Bien considérer qu'il ne s'agit pas d'une candidature à un poste d'expert scientifique et technique, mais d'une candidature à des métiers et fonctions d'IPEF au fur et à mesure de la carrière
- Justifier sa candidature au regard des métiers et compétences attendues des IPEF. Il ne s'agit pas de décrire l'expertise acquise que l'on peut évaluer autrement.
- D'éviter d'affirmer les banalités du type « service de l'Etat, bien commun, service public etc ». Si le candidat les exprime, le jury alors attend qu'il en démontre l'affirmation par du vécu ou de la personnalisation
- De préciser le projet professionnel et d'éviter les assertions vagues dans une multitude de structures employeuses possibles. Il faut montrer et incarner le projet, notamment dans une projection vers une première phase de carrière d'IPEF et non de chercheur.

III.L'ADMISSION ET L'ÉPREUVE ORALE

L'admission se fait sur la base d'une épreuve de langue et d'un entretien avec le jury pour apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser dans un environnement professionnel ses connaissances et compétences acquises, sa motivation et sa projection dans une carrière d'IPEF.

L'épreuve de langue (coefficient 1) consiste en un entretien oral avec un examinateur dans la langue choisie par le candidat. Cet entretien porte sur une question d'ordre général parmi des questions tirées au sort.

L'épreuve d'entretien oral (coefficient 4) consiste en un temps d'entretien individuel avec le jury. Il a été donné 10 minutes au candidat pour se présenter et présenter ses motivations, suivies d'un temps de 30 minutes de discussion avec le jury.

L'admission résulte du classement des candidats au regard des notes obtenues dans les deux épreuves. Un classement est fait pour chaque spécialité.

Le jury a entendu les 5 candidats admissibles pour la spécialité 1 le 29 novembre et les 4 candidats pour la spécialité 2 le 30 novembre.

Le jury a choisi, de principe, de mettre chaque candidat en confiance, de manière à lui permettre d'exprimer tout son potentiel. Il a été retenu, de principe, de ne pas interrompre le candidat durant ses 10 minutes de présentation (sauf alerte en cas de dépassement de temps). La discussion a toujours démarré par des sujets factuels rebondissant avec les propos tenus par le candidat durant son exposé ou dans son dossier. Il a été convenu au sein du jury de poser des questions jugées accessibles par chaque candidat. Il a été également pris en compte de manière positive la sincérité et la franchise des candidats, notamment sur leur vrai parcours, sur leurs lacunes éventuelles, compréhensibles, y compris dans le cas de difficultés à répondre à certaines questions.

L'entretien a comporté trois temps de durées équilibrées portant sur :

1. L'approfondissement des postes ou étapes professionnelles antérieures
2. Le projet professionnel et la perception des missions, métiers et des politiques publiques
3. Une mise en situation théorique autour d'une question afin de pouvoir apprécier la réaction et posture du candidat dans cette situation : réaction managériale, réaction et action dans un contexte de service (mesure-contrôle-reporting) ; de hiérarchie administrative, dans un contexte politique.

Ces trois axes d'entretien avaient pour objet d'évaluer, de comparer et de départager les candidats sur la base de :

1. leurs connaissances et compétences ;
2. leurs aptitudes et potentiel : capacités conceptuelles et prise de recul ; aptitude aux démarches collectives, capacités managériales, capacités d'innovation et d'initiative ;
3. leurs motivations : adhésion aux valeurs de la fonction publique, compréhension du contexte de leurs futurs postes, projection vers le premier poste.

Sur le plan matériel, les 9 candidats se sont présentés à leur heure de passage et ils avaient la possibilité d'attendre dans une salle attenante, au calme. Aucun candidat n'a émis de réserve sur les conditions d'accueil et d'accès à l'épreuve d'oral

E. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats (entretien avec le jury)

L'entretien se fait sur la base du dossier constitué pour l'admissibilité.

1. Exposé du candidat :

Le candidat y présente son parcours et tire parti de ses expériences pour démontrer ses aptitudes vers les emplois et fonctions d'IPEF.

Dans l'ensemble, cette partie de l'oral est bien maîtrisée par des candidats-docteurs qui ont eu l'habitude de présenter leur parcours et leurs travaux. Elle est toutefois souvent trop descriptive ou analytique et ne relève pas suffisamment les points saillants et originaux.

Certains candidats n'ont pas su exploiter pleinement le temps dans la mesure où :

- Ils n'ont pas utilisé la totalité des 10 minutes, faute de préparation préliminaire
- Ils n'ont pas pu s'appuyer sur un diaporama ou un document préparé alors qu'il n'était pas autorisé d'en présenter ou de lire ce document
- Certains ont retenu une présentation analytique et chronologique ne leur laissant pas le temps d'exprimer leurs motivations ni leur projection vers le parcours d'un IPEF sur titres et travaux.
- Du fait d'une présentation trop descriptive et analytique, ils n'ont pas su exprimer rapidement des concepts permettant ensuite de susciter des questions du jury pour faire valoir leurs compétences et/ou valoriser leurs acquis et qualités.

4. Entretien-discussion avec le jury :

Au sein du jury, un interlocuteur privilégié avait été désigné pour intervenir en premier, suivi de deux autres interlocuteurs complétant les questions. Les autres membres du jury avaient également la possibilité d'intervenir durant l'entretien.

Les candidats n'ont pas tous su exploiter et exprimer :

- Le lien entre leur expertise scientifique et technique (parcours de chercheur) et le potentiel acquis durant cette phase, leur permettant d'aborder un parcours nouveau d'ingénieur dans l'administration. Ils se sont cantonnés à leurs acquis scientifiques sans en sortir.
- Le lien entre leurs propres connaissances actuelles et les politiques publiques concernées ; sans exiger une connaissance exhaustive des politiques publiques, le jury attend quelques signes de perception de ces politiques publiques et un avis personnel à cet égard.
- Une projection, même minimale vers une fonction ou un métier d'IPEF argumentée.
- Une connaissance minimale de l'organisation et des circuits de décision publique au niveau territorial, au niveau national dans le cadre des deux ministères concernés.
- Une certaine agilité d'esprit et faire preuve d'imagination et de bon sens dans un contexte de mise en situation non familière.

F. Conseils aux candidats

1. Pour l'exposé oral :

Le jury recommande aux candidats de :

- Bien préparer et avec un timing vérifié, leur exposé, sans toutefois le réciter
- Ne pas rechercher la description exhaustive du parcours (le jury a le dossier) mais aborder plutôt une présentation thématique illustrant les compétences acquises et argumentées.
- Susciter quelques points qui pourront donner lieu à des questions du jury, les mettant en valeur et nécessitant un approfondissement à valoriser dans l'entretien.

2. Pour l'entretien :

Le jury au regard des candidats entendus cette année, recommande :

- D'adopter une posture vraie, franche et sincère. Certaines lacunes dans ce niveau de concours ne sont pas répréhensibles dès lors qu'on les argumente et qu'on se projette pour y pallier
- De prendre le temps nécessaire pour donner réponse à une question, au lieu de vouloir se précipiter dans une réponse immédiate et non argumentée

- Assurer des réponses argumentées mais courtes car le jury entend balayer la totalité des critères d'évaluation au travers d'une vingtaine de questions possibles
- Eviter les postures démontrant absolument que l'on couvre tous les champs attendus
- Montrer dans ses réponses une capacité de prise de recul par l'argumentation et la synthèse, et dépasser la simple vision « diagnostic »
- Toujours relier ses acquis scientifiques, ses compétences à une projection vers les métiers et fonctions d'IPEF, donner du sens vers l'entrée dans le corps des IPEF
- Elargir ses réponses à d'autres champs que son champ de confort qui est celui de la thèse, démontrer une certaine compétence plus large dans le champ global des politiques publiques

Il est recommandé, plus globalement, aux candidats se préparant à ce concours par la voie IPEF sur titres et travaux de faire preuve de hauteur de vue et de recul par rapport à leur propre parcours scientifique initial. Pour ce faire, le dialogue avec divers IPEF en poste, en particulier ne provenant pas de la voie IPEF sur titres et travaux, est recommandé, que ce soit pour préparer le dossier ou pour l'oral.

IV. CONCLUSION

Le concours de recrutement IPEF sur titres et travaux de l'année 2021 a été un concours très sélectif avec un vivier satisfaisant de candidats dans les deux spécialités.

Une partie des candidats, non retenus à l'admissibilité, présentait toutefois un profil très éloigné des spécialités retenues.

L'épreuve orale a été très discriminante et la sélection finale s'est particulièrement faite sur les capacités de projection et de recul des candidats au regard d'un futur parcours professionnel d'IPEF et au regard d'une perception, connaissance et projection vers les politiques publiques des champs concernés.

Le jury tient à remercier le Bureau des recrutements par concours du Ministère de la Transition écologique pour la très bonne organisation générale et l'attention portée aux conditions juridiques, administratives et logistiques d'organisation au regard du jury et des candidats.